

Lorsqu'on évoque le remplacement de la production de chaleur par combustibles fossiles dans les habitations, plusieurs mesures sont envisagées. Les dispositions contenues dans le **Modèle de prescriptions énergétiques des cantons 2014 (MoPEC)** seront progressivement intégrées dans les lois cantonales sur l'énergie.

En cas de remplacement d'un chauffage au mazout ou à gaz, 10% des besoins en chaleur devront à l'avenir être assurés par une énergie renouvelable ou économisés grâce à une isolation thermique, selon les directeurs cantonaux de l'énergie. Les normes MoPEC (www.endk.ch/fr/politique-energetique/MoPEC) seront intégrées au cours des prochaines années (2018 à 2020 au plus tard) dans la législation sur l'énergie du canton respectif. Il existe comme dans tout processus politique une certaine marge de manœuvre que la branche ne manquera pas de mettre à profit. Malgré la complexité des mesures envisagées, le recours à une autre source d'énergie pour des bâtiments chauffés au mazout ne

se traduirait la plupart du temps par aucun avantage financier. Les nouvelles mesures prévues dans le modèle de prescriptions vont renchérir le coût de remplacement du chauffage (au mazout et à gaz). Il est vraisemblable que cette modernisation sera différée ou que seuls certains éléments (brûleur, panneau de commande, etc.) seront changés. Ci-dessous, nous décrivons les différentes options possibles lors du remplacement d'un chauffage au mazout par une chaudière au mazout à condensation moderne, conformément aux normes MoPEC. Cela suppose que les mesures prévues dans le modèle de prescriptions soient appliquées telles qu'elles sont définies aujourd'hui.

Remplacement du chauffage envisagé

Si le remplacement du chauffage intervient dans les deux à trois prochaines années, l'installation peut encore être changée sans problème puisque les normes MoPEC n'ont pas encore été intégrées dans les législations cantonales. Après l'entrée en vigueur de ces prescriptions, le remplacement d'urgence d'une installation de chauffage sera plus compliqué. D'où l'importance d'une bonne planification, afin que la solution souhaitée par le propriétaire soit aussi économique que possible. Celui-ci dispose d'un large éventail de conseils et de propositions en matière de planification.

Avez-vous besoin d'un conseil? Nos spécialistes se tiennent gracieusement à votre disposition pour toute demande concernant les systèmes de chauffage modernes.

Numéro gratuit pour un conseil en énergie:
0800 84 80 84 ou www.mazout.ch

CHAUFFER AU MAZOUT
L'énergie raffinée

GUIDE MOPEC

POUR LES CHAUFFAGES AU MAZOUT



CHAUFFER AU MAZOUT
L'énergie raffinée

Solutions standards



Bâtiment 1930



Bâtiment 1960



Bâtiment 1980



Bâtiment 1990

CECB Classe D*
env. CHF 500.-

Remplacement de la chaudière
sans autres mesures

Solutions standards (SS) simples et économiques selon MoPEC:

SS 1	Collecteurs solaires pour l'eau chaude	env. CHF 15'000.-
SS 7	Pompe à chaleur de production d'eau chaude avec photovoltaïque	env. CHF 15'000.-

Si les SS 1 & SS 7 ne sont pas possibles, demandez conseil:

SS 6	Couplage chaleur-force	env. CHF 40'000.-
SS 8	Remplacement des fenêtres	env. CHF 20'000.-
SS 9	Isolation thermique	≥ env. CHF 40'000.-
SS 10	Solution bivalente (hybride)	env. CHF 15'000.-
SS 11	Ventilation contrôlée	env. CHF 20'000.-

*Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB, www.cecb.ch) est une étiquette-énergie standardisée pour les bâtiments. Il permet de comparer les bâtiments et propose des pistes en matière d'amélioration énergétique. Les bâtiments de 1990 ou plus récents, ainsi que les anciens bâtiments entièrement isolés, bénéficient d'un CECB de la catégorie D. Il suffit de remplacer la chaudière à mazout, sans autres mesures. Dans le cas d'une maison individuelle, le coût pour un CECB est d'environ CHF 500.-.

Informations sur les solutions standards

- SS 1 Collecteurs solaires pour la production d'eau chaude (solution standard 1):** l'eau chaude est produite grâce aux collecteurs solaires sur le toit. L'offre est particulièrement vaste, et comme souvent une solution «package» est proposée. Coût maison individuelle: env. CHF 15'000.-
- SS 7 Pompe à chaleur de production d'eau chaude avec photovoltaïque (solution standard 7):** le chauffe-eau-pompe à chaleur permet la plupart du temps d'assurer la production d'eau chaude directement à partir de l'air ambiant. En hiver, le chauffage au mazout apporte un soutien bienvenu. Le photovoltaïque additionnel exigé correspond à une installation d'env. 1 kW, mais il est recommandé de prévoir 2 à 3 kW. Coût maison individuelle EFH: env. CHF 15'000.-

Si ces mesures sont relativement faciles à réaliser, d'autres sont impossibles. Nous vous conseillons de profiter de notre service de conseils gratuits 0800 84 80 84 afin d'envisager d'autres options.

- SS 6 Couplage chaleur-force (solution standard 6):** le moteur diesel produit dans le même temps de l'énergie électrique et de la chaleur.
- SS 8 Remplacement des fenêtres (solution standard 8):** cette variante s'applique si l'ancien vitrage isolant ou double vitrage (coefficient $U \geq 2,0 \text{ W/m}^2\text{K}$) de la partie chauffée du bâtiment est remplacé par un triple vitrage (coefficient U du verre $\leq 0,7 \text{ W/m}^2\text{K}$).
- SS 9 Assainissement de la façade et/ou de la toiture/comble (solution standard 9)**
- SS 10 Chauffage bivalent (solution hybride) (solution standard 10):** un système de chauffage avec énergie renouvelable (au moins 25% de la quantité de chaleur nécessaire) est combiné avec une chaudière à mazout à condensation pour répondre aux pics d'énergie (chauffage et eau chaude toute l'année).
- SS 11 Ventilation contrôlée (solution standard 11):** installation d'une ventilation contrôlée avec récupération de chaleur.